

Direction
Départementale des
Territoires

Service Territoire
et Patrimoines

Auch, le 8 mars 2018

EVOLUTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL CYNEGETIQUE DU GERS

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC – MOTIVATION DE LA DECISION PRISE

**NOTE ETABLIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L123-19-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

L'observation qui est retranscrite dans la note de synthèse a pour objet de contester la fixation d'un seuil minimum de 150 ha pour l'attribution de plans de chasse au grand gibier.

Les éléments mentionnés dans le courrier électronique n'apportent aucun élément nouveau au débat qui a eu lieu devant la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage sur ce thème lors de différentes réunions.

Le texte de ce courrier électronique a été lu en séance de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 8 mars 2018, qui devait émettre un avis sur le sujet, sans que la position de cette dernière n'évolue.

Notamment, la considération relative à la taille moyenne des exploitations agricoles du département est sans rapport avec la notion de gestion de la faune, qui sous-tend la mesure concernée.

La notion de dégrèvement partiel de la taxe foncière est hors champ de compétence des différents acteurs institutionnels de la chasse, et donc sans objet ici. L'atteinte au droit de propriété n'est d'ailleurs pas démontrée : une telle éventualité remettrait d'ailleurs en cause le principe même de la gestion de certaines espèces de la faune sauvage par voie de plan de chasse.

La mesure envisagée s'appliquera à tous les demandeurs, sans exception. Aucune disposition du projet soumis à concertation, ni du texte définitif n'envisage une autre éventualité.

Aucun élément concret joint au courrier électronique ne démontre quelque illégalité que ce soit dans les attributions des plans de chasse, décisions qui ne sont d'ailleurs pas concernées par la consultation du public qui s'est déroulée du 8 février au 1^{er} mars 2018, laquelle portait sur la nouvelle version du schéma départemental de gestion cynégétique.